



TROIS CHATEAUX - TROIS MUSEES - TROIS RIVIERES



Commune  
MAIRIE DE PRISSAC  
Place du 8 mai  
36370 PRISSAC  
Téléphone : 02-54-25-00-10  
Courriel : mairiedeprissac@orange.fr

# REGLEMENT D'UTILISATION DU SITE DE L'ETANG REMY LOUVEAU

***Sur le site de l'étang Rémy Louveau, un préau, une aire de jeux, un parcours de santé et une aire de stationnement et de services pour camping-car sont mis à disposition du public.***

Construit en 2019, ce site aménagé autour de l'étang est à disposition de tous pour faciliter les rencontres familiales et amicales de plein air. Il invite à la détente, à la pratique d'activités de sport et de loisirs.

L'utilisation du site ne fait pas l'objet de réservation. Chacun s'installe en fonction des disponibilités du moment, tout en respectant l'usage par d'autres personnes.

Les utilisateurs sont responsables des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes, par les personnes les animaux ou les objets dont ils ont la garde ou l'usage.

En raison de l'usage **laissé en libre service**, les différents espaces, aménagements et matériels ont besoin de l'attention de tous pour rester en bon état de fonctionnement.

## **Stationnement**

Les véhicules doivent impérativement être stationnés sur le parking le long de la D 10 en dehors des places réservées au stationnement des camping-car.

3 places sont prévues près du préau, via le chemin du Moulin Ribaud, pour les véhicules transportant du matériel ou des denrées vers le préau.

Des porte-vélo sont à disposition à l'entrée gauche du parking.

## **Circulation**

Tout véhicule à moteur est interdit en dehors du parking.

Le sentier qui relie le parking et la borne de vidange camping-car est strictement réservé aux camping-cars pour se rendre à la borne de vidange. Le camping-car qui l'emprunte doit ressortir par le chemin du Moulin Ribaud pour revenir par la D10 à l'aire de stationnement.

## **L'étang**

Il est strictement destiné à la pêche, dont la gestion est confiée à l'association Etang Rémy Louveau qui a établi un règlement spécifique apposé à l'entrée du parking. La **baignade est interdite**.

## **Le Préau**

Le préau est un espace couvert destiné à la détente dans l'objectif de favoriser les réunions de personnes. Il est équipé de :

- ✓ un barbecue
- ✓ un plan de travail,
- ✓ un évier avec distribution d'eau froide.
- ✓ 4 prises électriques à droite et à gauche du barbecue

- ✓ deux prises électriques au dessus de l'évier actives (les prises à droite du plan de travail ne sont pas alimentées de façon courante). Elles sont reliées à un branchement spécifique, uniquement à l'initiative de la mairie).
- ✓ 1 néon de plafond côté gauche et une applique côté barbecue pour l'éclairage du soir. Une minuterie gère la distribution de l'éclairage.
- ✓ 2 spots au dessus de l'évier et 2 néons de plafond centre et côté droit ne sont pas alimentés de façon courante mais seulement à l'initiative de la mairie à partir d'un compteur spécifique).

Chaque utilisateur est invité à utiliser ses propres matériels de camping (tables, chaises etc....) et à maintenir ce lieu en bon état de propreté. La commune ne saurait être tenue pour responsable des souillures consécutives à des usages non respectueux des règles de propreté et de politesse.

## **Espace jeux**

Les jeux installés sont destinés aux enfants à partir de 2 ans. Leur utilisation est faite sous la responsabilité des adultes en charge des enfants utilisateurs. Les règles apposées sur les panneaux en proximité des jeux doivent impérativement être respectées.

## **Le parcours de santé**

6 agrès sont disposés autour de l'étang sur 1 km 200 pour permettre à chacun de pratiquer des exercices physiques, tels qu'équilibre, étirements, assouplissements, sauts... Ils se terminent par 3 mobiliers de Fitness : un vélo elliptique avec variateur de difficulté, un marcheur et un porteur regroupés en dessous de l'aire de jeux enfants.

Le parcours peut utilement être complété pour les sportifs ou les marcheurs par le chemin de "la Ligne" de 1 kms 400 qui débute en face le parking de l'autre côté de la D10 vers le stade de la route de Bélâbre.

## **Aire de camping-car**

Une aire de stationnement camping-car de 5 places pour 3 nuitées maximum est mise à disposition gratuitement des visiteurs. Elle est complétée de deux bornes de service : une borne de vidange des eaux grises et noires avec approvisionnement en eau potable (à côté des sanitaires) et une borne de recharge électrique (sur l'aire de stationnement).

**Ces bornes doivent impérativement être utilisées par les camping-caristes pour les besoins de leur véhicule et non dans les bâtiments tels que sanitaire et préau.** Leur accès se fait à l'aide de jetons à acquérir dans les commerces locaux (voir règlement spécifique aire de camping-car).

## **Poubelles**

Des poubelles sont installées sur le parking (à gauche en entrant) et sont relevées chaque mercredi. Merci de respecter le tri.

## **Sanitaires**

Un local sanitaire est présent sur le site. Il est entretenu une fois par semaine en période estivale.